

R action aux articles concernant les avocats qui assistent leurs clients lors d'un interrogatoire



AVOCATS.BE s' meut de l'article publi  dans la Libre de ce jour selon lequel « trois quarts des avocats qui assistent leurs clients lors d'un interrogatoire veulent « se faire de l'argent facile » ».

Cet article r percute une pr tendue enqu te men e par le quotidien Krant van West-Vlaanderen.

Cette enqu te se base en r alit  sur des ragots et des t moignages anonymes et isol s dont la cr dibilit  reste   d montrer. Cela ne constitue en rien une enqu te s rieuse et scientifique !

Le seul intervenant identifi  est le pr sident du bureau d'aide juridique de barreau de Flandre Occidentale qui explique qu'il existe un double contr le de qualit  des prestations accomplies dans le cadre de l'aide juridique et que les Ordres ont   c ur d'am liorer le syst me en organisant des formations notamment.

AVOCATS.BE ne pr tend pas qu'il n'y a aucun d rapage commis par certains avocats dans le cadre de la permanence Salduz mais ces abus sont marginaux et loin d' tre g n ralis s ! AVOCATS.BE a mis en place un r seau d'avocats relais charg s de recevoir et de centraliser les plaintes. Celles-ci sont rares, sont toutes trait es avec soin et ne s'av rent pas toujours fond es. La grande majorit  des avocats qui s'engagent   assister des personnes dans le cadre des permanences Salduz le font avec s rieux, d vouement et professionnalisme. C'est ce qui nous revient des magistrats, du Parquet et des enqu teurs.

« Je r cuse les accusations non fond es et insultants   l' gard du barreau », d clare **Jean-Pierre Buyle**, pr sident d'AVOCATS.BE.